

Paris, le 6 juin 2018

***L'ANSA invite les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts
pour relancer de manière durable la croissance des entreprises
et l'actionnariat en France***

A l'occasion d'une matinée-débats introduite par Nicolas Baverez, avocat à la cour, et Olivier Pastré, professeur d'économie à Paris VIII, l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) s'est interrogée sur les mesures à prendre pour relancer la croissance des entreprises et l'actionnariat en France.

Partant du constat qu'en 25 ans, la France a multiplié les mesures de nature à décourager l'investissement productif, notamment :

- en accroissant la fiscalité sur le capital investi en actions ou obligations : les prélèvements sociaux ont été multipliés par 13 en 25 ans,
- en modifiant les règles fiscales : la fiscalité sur le dividende a changé 7 fois en 10 ans,

ce qui a conduit à :

- détourner les épargnants des investissements productifs en actions au profit de placements peu risqués : la part du patrimoine financier des ménages directement investie en actions cotées a été divisée par deux,
- encourager les contribuables français à s'expatrier : les expatriations fiscales conduisant sur plus de trente ans à amputer le PIB d'un montant estimé à 45 milliards d'euros, soit plus de 2 points de PIB selon une étude récente de l'institut Coe-Rexecode.

Michel Rollier, Président de l'ANSA a salué les réformes du marché du travail, qui doivent restaurer l'attractivité et la compétitivité de notre pays, et la loi de finances pour 2018 qui a permis des avancées significatives sur la fiscalité du capital productif, telle que la suppression de l'ISF, qui était un verrou majeur de notre économie et frappait l'investissement en actions, et l'adoption d'un régime visant à alléger la taxation des revenus de l'épargne financière par l'institution d'un taux forfaitaire unique. Enfin, l'ANSA attend avec confiance la concrétisation de la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés programmée d'ici 2022.

Ces réformes constituent des évolutions significatives et tendent à nous rapprocher des pratiques de nos voisins européens. Toutefois, elles ne nous permettent pas d'aligner les taux français de retour sur leurs investissements aux actionnaires sur la moyenne des taux européens.

L'ANSA est convaincue en conséquence que des mesures complémentaires sont nécessaires pour aller au-delà et continuer à réformer notre pays. Elles ont été présentées et débattues au cours de la matinée.

Les propositions portées par l'ANSA

- **Aménager le régime de taxation des plus-values de cession** pour prendre en compte la durée de détention et alléger progressivement le taux d'imposition en fonction de celle-ci. En effet l'ANSA regrette que le gouvernement puis le Parlement n'aient pas accepté de prendre en compte, malgré ses efforts répétés, la durée de détention des actions dans l'imposition des plus-values. On traite de la même manière la plus-value spéculative après quelques heures, voire quelques minutes, de détention et celle qui résulte d'un accompagnement de plusieurs, voire de dizaines, d'années.
- **Réexaminer les règles du forfait social pour encourager l'actionnariat salarié.** L'ANSA, milite pour la réduction du forfait social et de la contribution patronale de 20% à 8%, sur toute forme d'épargne salariale en particulier les attributions gratuites. Les récentes annonces gouvernementales de réduction voire de suppression du forfait social vont dans le bon sens mais demeurent insuffisantes puisqu'il semble que leur champ d'application sera limité et que la contribution patronale due dans le cadre des attributions gratuites d'actions serait maintenue au taux élevé de 20%.
- **Créer un PEA jeunes** : afin d'inciter ceux qui ont au moins 16 ans sans être contribuables à s'intéresser à la vie des entreprises, et à découvrir le placement en actions.
- **Assouplir le PACTE Dutreil pour faciliter les transmissions familiales**, et profiter de ces transmissions pour créer des noyaux d'actionnaires stables.
- **Organiser et faciliter l'accès des ETI à l'ouverture de leur capital** pour renforcer leur capacité de développement en mettant à leur disposition des dispositifs juridiques simples et efficaces

Les débats ont fait apparaître qu'il y avait véritablement urgence à agir dans un contexte de retournement économique prévisible à terme rapproché.

Selon **Nicolas Baverez, avocat Associé du cabinet Gibson, Dunn & Crutcher LLP, essayiste, éditorialiste et écrivain**, il y a eu effectivement un début de modernisation économique et sociale mais qui a fait l'impasse sur la baisse des dépenses publiques et la réduction de la dette publique, condition indispensable à une ré-orientation de l'épargne vers l'investissement productif. Aujourd'hui, il faut agir dans cinq directions principales:

- encourager l'épargne salariale,
- alléger le carcan réglementaire qui pèse sur les entreprises financières (Bâle III et Solvency II),
- redonner vie à la place financière de Paris avec l'opportunité qu'offre le Brexit,
- développer le financement privé de l'innovation en reconstituant un capital investissement/innovation privé au-delà ce que peut faire la BPI
- faciliter la transmission des entreprises.

Pour Olivier Pastré, professeur d'économie à Paris VIII et éditorialiste, il faut ouvrir sans tabou plusieurs débats avec un gouvernement réceptif aux réformes en vue de :

- simplifier et pérenniser la fiscalité,
- traiter le sujet des normes prudentielles afin de développer les fonds propres des entreprises,
- mener un travail de pédagogie continu auprès des épargnants qui sont averses aux risques,

CONTACTS MÉDIAS

Mail : ansa@clai2.com

Stéphanie Barré-Lesauvage : +33 (0) 1 44 69 54 10 / +33 (0) 6 42 58 95 25

Delphine Bosc : + 33 (0) 1 44 69 30 35 / +33 (0) 6 99 37 61 76

- favoriser la création de fonds de pension,
- inciter les intermédiaires financiers à investir dans les fonds propres des entreprises.

« Il faudra nécessairement attendre quelques années pour que l'efficacité des réformes engagées en faveur de l'investissement productif et de l'allègement des charges au cours des dernières années puisse être évaluée. Mais nous sommes persuadés que nous devons aller au-delà de ces premières mesures pour relancer de manière durable la croissance en France ! » a conclu **Michel Rollier, président de l'ANSA.**

Association Nationale des Sociétés par Actions - ANSA (www.ansa.fr) -

 [@_ansa](#)

L'ANSA a été créée en 1930 pour la défense des intérêts des sociétés et de leurs actionnaires. Association sans but lucratif, l'ANSA regroupe plus de 400 adhérents, sociétés industrielles et commerciales, dont les sociétés cotées les plus importantes, mais également des sociétés non cotées, et des membres associés (cabinet d'avocats, experts comptables...).

L'ANSA fournit à ses adhérents des analyses approfondies dans le domaine du droit des sociétés, du droit financier et boursier et de la fiscalité de l'actionnaire.

S'appuyant sur cette expertise reconnue, l'ANSA est également un interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics, proposant des réformes et agissant, conformément à l'intérêt collectif de ses adhérents, pour défendre et promouvoir un actionariat durable et stratégique en France. L'ANSA a été à l'initiative de la création de l'association européenne EuropeanIssuers, qui poursuit les mêmes objectifs à une échelle européenne.

3

CONTACTS MÉDIAS

Mail : ansa@clai2.com

Stéphanie Barré-Lesauvage : +33 (0) 1 44 69 54 10 / +33 (0) 6 42 58 95 25

Delphine Bosc : + 33 (0) 1 44 69 30 35 / +33 (0) 6 99 37 61 76